



N° DE LA DELIBERATION
01



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GUADEL
ARRONDISSEMENT DE BASSE/
COMMUNE DE DESHAIES
N° D'INSCRIPTION AU REGI
98.02

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le vingt sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Deshaies, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame MARC Jeanry, Maire, par sa convocation du 14 février 1998.

Affichée le 09/3/98

PRESENTS : MM MARC Jeanry, GAMIETIE Julien, THOMAS Sincère, MOLONCO Claudius, BALZINC Théogot, HIBADE François, VALLUET Angebert, (Maire, 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e Adjointes), REPIN Félix, UNEAU Nicolas, GUILLAUME Marie/Pierre Paule, GUILLAUME Alphonse, CHARINI Baletti, MATIASIN Eric, OPET Ghislaine DERAVEL Félicien, (Conseillers Municipaux)

Deshaies, le 09/3/98
Le Maire

ABSENTS : LEVILLÉ Christian, FAVIERES Sophie, MODESTIE Sophie, PETITLAIRE Arsène PINDY José, VALLUET Marie/Annick, MONCORIN Raymonde, CAPPA Pierre



SECRETARIE DE SEANCE : VALLUET Angebert

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1998

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles I 2331 ..et ..

Vu la délibération du 16 janvier 1998 relative au débat d'orientations budgétaires

- 1 - CONFIRME les orientations du Budget 1998 à savoir :
 - terminer les actions déjà engagées
 - prévoir les actions liées au thème de l'année "DEVELOPPEMENT ET ECONOMIE"
 - préparer les deux à venir (1999 - 2 000) notamment pour s'intégrer au prochain contrat de plan.

.../...

2 - DECIDE de voter chapitre par chapitre et d'arrêter le budget primitif 1998
comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	total
dépenses	18 586 830,00	12 117 348,00	30 704 178,00
recettes	18 586 830,00	12 117 348,00	30 704 178,00

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme
Le Maire



J. MARC





N° DE LA DELIBERATION

09

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le vingt sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame MARC Jeanry, Maire, par suite de sa convocation du 14 février 1998.

Affichée le 09/3/98

PRESENTS : MM MARC Jeanry, GAMLETIE Julien, THOMAS Sincère, MOLONCO Claudius, BALZINC Théogot, HIRADE François, VALLUET Angebert, (Maire, 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e Adjoint), REPIR Félix, UEAU Nicolas, GUILLAUME Marie/Pierre Paule, GUILLAUME Alphonse, CHARINI Baletti, MATIASIN Eric, OPET Ghislaine, DRAVEL Félicien, (Conseillers Municipaux)

Deshaies, le 09/3/98

Le Maire

ABSENTS : LEVILLÉ Christian, FAVIERES Sophie, MODESTIE Sophie, PETILAIRE Arséna, PINDY José, VALLUET Marie/Annick, MONGORIN Raymonde, GAPPA Pierre

J. MARC

SECRETARIE DE SEANCE : VALLUET Angebert

ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire expose :

Afin de répondre aux exigences réglementaires de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et de résoudre les problèmes liés aux eaux usées et eaux pluviales, la Commune est tenue de réaliser un schéma directeur d'assainissement.

Ce schéma est sur la base du bilan de l'assainissement existant, un document qui définit la stratégie de la Commune en matière d'assainissement. Ce schéma propose les solutions technique et économique les mieux adaptés à la collecte, au traitement et au rejet dans le milieu naturel des eaux usées et des eaux pluviales.

A l'issue de l'étude, le territoire communal sera découpé en plusieurs zones :

- les zones d'assainissement collectif
- les zones d'assainissement autonome individuel et groupé
- les zones où il faut limiter l'imperméabilisation
- les zones où il faut stocker et traiter les eaux pluviales

.../....

Pour arriver à cet objectif, différentes analyses seront nécessaires.

Ces analyses s'articulent autour de cinq axes :

- 1 - analyser les contraintes et possibilités imposées ou offertes par l'environnement de la Commune (occupation des sols, principaux cours d'eau etc....)
- 2 - recenser et identifier les pollutions émises sur le territoire communal et les dispositifs de traitement existants
- 3 - étudier le fonctionnement des installations existantes pour l'assainissement collectif et pour l'assainissement autonome (aptitude des sols à l'assainissement autonome)
- 4 - prendre en compte les possibilités offertes par l'assainissement autonome pour les habitations isolées
- 5 - définir à moyen et court terme les modalités de collecte et de traitement des eaux usées et des sous produits de l'épuration.

Plusieurs propositions nous sont faites :

SEMAG

réalisation du schéma directeur	120 000	F HT
mise en oeuvre coordination et suivi.....	36 529,68	F HT
	<hr/>	
total HT	156 529,68	F HT
T.V.A	14 870,32	
	<hr/>	
Total T.T.C	171 400,00	F HT

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Alternative 1

DAF est conducteur des études

études bureau d'étude assainissement collectif	209 000
" " " " non collectif	120 000
conduite des études (D.A.F.)	35 000

	<hr/>	
total H.T	364 000	
T.V.A.	34 580	
	<hr/>	
Total T.T.C	398 580	

Alternative 2

D.A.F. maître d'oeuvre

conduite des études et réalisation du schéma	90 000
concours d'un spécialiste	120 000

	<hr/>	
Total H.T	210 000	
T.V.A	19 950	
	<hr/>	
total T.T.C	229 950	

Cette dépense pourra être financée sur sa valeur hors taxe comme suit :

subvention FEDER ETAT REGION67,50 %
participation communale32,50 %

Elle propose donc d'adopter la deuxième proposition de la D.A.F. compte tenu des études déjà réalisées par cette dernière sur le futur réseau d'assainissement de la commune.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
Entendu le rapport de la Commission des travaux

Considérant que le schéma directeur d'assainissement est un document préalable à toute étude et financement des travaux d'assainissement

Considérant la grande expérience de la D.A.F. dans le domaine de l'assainissement

ADOpte à l'unanimité la deuxième proposition de la D.A.F. dans le domaine de l'assainissement.

SOLLICITE donc le concours de cette dernière pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux ci-après :

"ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE"

SOLLICITE la subvention nécessaire près du FEDER, de l'ETAT et/ou de la REGION

AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents concernant cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

J. MARC





N° DE LA DELIBERATION

03



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE

COMMUNE DE DESHAIES

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE

98.03

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le vingt sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame MARC Jeanry, Maire, par suite de sa convocation du 19 février 1998.

Affichée le 09/3/98

PRESENTS : MM MARC Jeanry, GAMIETTE Julien, THOMAS Sincère, MOLONGO Clément, BALZINC Théogot, HIBADE François, VALLUET Angebert, (Maire, 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e Adjoint), REPIR Félix, UNEAU Nicolas, GUILLAUME Marie/Pierre Paule, CULLAUME Alphonse, CHARINI Baeth, MATHIASIN Eric, OPET Ghislaine, DRAVEL Félicien, (Conseillers Municipaux)

Deshaies, le 09/3/98

Le Maire

ABSENTS : LEVILLÉ Christian, FAVIERES Sophie, MODESTIE Sophie, PETILAIRE Arséna, PINDY José, VALLUET Marie/Annick, MONGORIN Raymonde, GAPPA Pierre

J. MARC

SECRETARIE DE SEANCE : VALLUET Angebert

AFFECTATION DE L'AIDE REGIONALE AU DEVELOPPEMENT COMMUNAL 1998

Madame le Maire indique à l'assemblée que :

La Commune peut prétendre à une subvention de 1 000 000 francs au titre de l'aide régionale à l'investissement communal, programme 1998.

Elle propose d'affecter les fonds à deux opérations prévues au budget primitif 1998.

1 - deuxième tranche des travaux d'humanisation de l'Ecole de RIFLET
estimée à 1 300 000 francs
et finançable comme suit :

subvention régionale640 000,00
participation communale.....660 000,00

1 300 000,00

.../...

2 - Acquisition des terrains de BEAUPRE et DELOUMEAUX

Les deux terrains devant servir :

- a) - terrain DELOUMEAUX à régulariser l'occupation du terrain d'assiette de la salle polyvalente de RIFLET construite par la Région.
- b) - terrain de BEAUPRE, à la liaison du village de Riflet à la plage de LA PERLE dans le cadre des travaux d'aménagement de ladite plage.

La valeur totale des acquisitions est de 720 000 francs finançables comme suit

subvention régionale	360 000,00
subvention communale.....	360 000,00
	<hr/>
	720 000,00

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

Entendu les rapports des commissions municipales des travaux, des affaires financières et du patrimoine,

DECIDE

- 1 - d'affecter la dotation régionale à l'investissement des communes à :
 - a) la deuxième tranche des travaux d'humanisation de l'école de RIFLET pour 640 000 francs
 - b) l'acquisition des terrains DE BEAUPRE et DELOUMEAUX à RIFLET pour 360 000 francs
- 2 - de solliciter un prêt CODEVI auprès de la Caisse d'Epargne de la GUADELOUPE de 600 000 francs pour le financement des travaux de l'Ecole.
- 3 - d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents indispensables à la concrétisation des opérations.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme
le Maire



PREFECTURE DE LA GUADELOUPE
Arrivé le
13 MARS 1998
Loi 82.213 du 2.3.82

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE

COMMUNE DE DESHAIES

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE
98.04



N° DE LA DELIBERATION

04

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, le vingt sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 14 février 1998.

Affichée le 09/3/98

PRESENTS : MM MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMAS Sinoère, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogot, HIBADE François, VALLUET Angebert, (Maire, 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e Adjoint), REPIR Félix, UNEAU Nicolas, GUILLAUME Marie/Pierre Paule, GUILLAUME Alphonse, CHARINI Balet, MATHIASIN Eric, OPET Ghislaine, DRAVEL Félicien, (Conseillers Municipaux)

Deshaies, le 09/03/98

Le Maire

ABSENTS : LEVILLÉ Christian, FAVIERES Sophie, MODESTE Sophie, PETILAIRE Arséna, PINDY José, VALLUET Marie/Annick, MONCORIN Raymonde, GAPPA Pierre

J. MARC

SECRETARIE DE SEANCE : VALLUET Angebert

TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF EN ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2eme CLASSE
EXPOSE DES MOTIFS

La Commission administrative paritaire siégeant auprès du Centre Départemental de Gestion a, lors de sa réunion du 9 octobre 1997, émis un avis favorable à l'avancement au grade d'Adjoint Administratif principal 2e classe d'un agent communal évoluant actuellement dans le grade d'adjoint administratif.

Il convient donc de créer ce nouveau poste et de supprimer celui libéré par l'agent.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire

.../...

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique territoriale

Vu le décret n° 87.1109 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire du 9 octobre 1997

DECIDE, à l'unanimité,

- 1 - de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps plein
- 2 - de supprimer, après avancement de l'agent, un poste d'adjoint administratif territorial prévu au tableau des effectifs

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme
Le Maire

